

**PLAN DE FINANCEMENT  
PROGRAMME 2026**
**OPERATION : Les Echenaz COMPLEMENT**

 Nombre de candidatures : 0  
 Nombre de consoles : 0

Numéro d'opération : 24033		Opération : Les Echenaz COMPLEMENT			REPARTITION DU FINANCEMENT										
Code programme	Année de la demande	N° de la demande	Sous-opération	Nature	Montant HT de la dépense	TVA	Montant TTC de la dépense	Participation du Syane			Participation de la commune				
								Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du Syane	Total Syane	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge de la commune	Total commune
<b>Electricité</b>															
MRRP	24033	00		Mise en souterrain pose réseau- Commune rurale 100% FACE	17 945,59 €	3 589,12 €	21 534,71 €	100 %	17 945,59 €	3 589,12 €	21 534,71 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MRB	24033	02		Mise en souterrain branchements - Commune rurale 100% FACE	1 028,97 €	205,79 €	1 234,76 €	100 %	1 028,97 €	205,79 €	1 234,76 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Sous-total</b>					<b>18 974,56 €</b>	<b>3 794,91 €</b>	<b>22 769,47 €</b>		<b>18 974,56 €</b>	<b>3 794,91 €</b>	<b>22 769,47 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
									FCTVA = 16,404 % du TTC						
<b>Eclairage public</b>															
EPI	24033	03		Eclairage Public coordonné avec entouissement BT	805,87 €	161,17 €	967,04 €	28%	225,64 €	158,59 €	384,23 €	72%	580,23 €	2,58 €	582,81 €
<b>Sous-total</b>					<b>805,87 €</b>	<b>161,17 €</b>	<b>967,04 €</b>		<b>225,64 €</b>	<b>158,59 €</b>	<b>384,23 €</b>		<b>580,23 €</b>	<b>2,58 €</b>	<b>582,81 €</b>
<b>Réseaux de Télécommunications</b>															
OR	24033	04		Rétablissement réseau Télécommunication (Génie Civil)	4 167,59 €	833,52 €	5 001,11 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100%	4 167,59 €	833,52 €	5 001,11 €
<b>Sous-total</b>					<b>4 167,59 €</b>	<b>833,52 €</b>	<b>5 001,11 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>4 167,59 €</b>	<b>833,52 €</b>	<b>5 001,11 €</b>
<b>TOTAL</b>					<b>23 948,02 €</b>	<b>4 789,60 €</b>	<b>28 737,62 €</b>		<b>19 200,20 €</b>	<b>3 953,50 €</b>	<b>23 153,70 €</b>		<b>4 747,82 €</b>	<b>836,10 €</b>	<b>5 583,92 €</b>
<b>Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune : 3 % du montant total TTC</b> (hors Génie Civil pour Fibre Optique - Collecte)							<b>862,12 €</b>								

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme de fonds propres:

- 80 % de la quote-part, soit

- 80 % de la contribution au budget de fonctionnement, soit

4 467,14

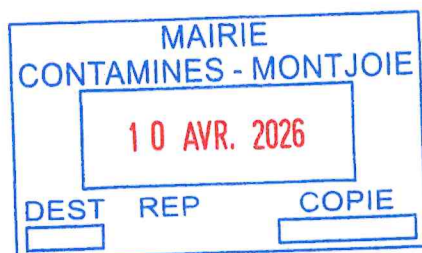
689,70

euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

La contribution au budget de fonctionnement du Syane fera l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique. Ce recouvrement sera effectué après la réception de la première facture de travaux.

 Envoyé en préfecture le 27/04/2026  
 Reçu en préfecture le 27/04/2026  
 Publié le  
 ID : 074-217400852-20260422-DEL2026068-DE

**Monsieur Basile DUNAND**  
**Maire des CONTAMINES-MONTJOIE**  
**4 route de Notre Dame de la Gorge**  
**74170 LES CONTAMINES-MONTJOIE**

**Objet : Proposition de plan de financement**  
**Opération : Commune de CONTAMINES-MONTJOIE (LES)**  
**Les Echenaz COMPLEMENT**

Interlocuteur technique : Benoît MAURIS

Interlocuteur administratif : Chloé ESNAULT

**Poisy, le 08 AVR. 2026**

Monsieur le Maire,

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser sur le territoire de votre commune, au titre du programme principal de travaux de l'année 2026, l'opération citée en objet.

Je vous adresse le plan de financement prévisionnel correspondant, synthétisé dans le tableau annexé à la présente, et accompagné d'un projet de texte de délibération de votre conseil municipal.

Le Syane assure le financement de l'opération et appelle auprès de la commune sa participation, soit 5583,92 euros sous forme de règlement sur fonds propres. Le Syane mettra en recouvrement 80 % de la participation communale soit 4467,14 euros à réception de la 1ère facture de travaux. Le solde sera recouvré après établissement du décompte définitif de l'opération lorsque celle-ci sera achevée.

D'autre part, vous noterez que la contribution au budget de fonctionnement correspondant à 3 % du montant de la dépense (travaux et honoraires), soit 862,12 euros, est appliquée et fait l'objet d'un règlement séparé de la part de la commune. Le Syane mettra en recouvrement 80 % de son montant, soit 689,7 euros, à réception de la 1ère facture de travaux, le solde étant effectué après établissement du décompte définitif de l'opération.



S'agissant du régime de T.V.A. :

- Le Syndicat récupère directement la T.V.A. auprès du Service des Impôts des Entreprises pour l'ensemble des travaux réalisés sur les réseaux de distribution publique d'électricité,
- Le Syndicat récupère la T.V.A. par le biais du F.C.T.V.A. pour l'ensemble des travaux réalisés sur le réseau d'éclairage public. La participation financière de votre commune comprend le différentiel de TVA non récupéré et non récupérable, auprès du fonds de compensation par le Syane, calculé au taux de récupération en vigueur,
- Les travaux réalisés sur les réseaux de télécommunications ne peuvent donner lieu à récupération de la T.V.A. ni par le Syane, ni par la commune. La participation financière de votre commune comprend alors le montant de T.V.A. non récupérable.

Pour permettre l'inscription de l'opération au programme de l'année 2026 et l'engagement des procédures administratives préalables au démarrage des travaux, nous vous invitons donc à retourner dans les meilleurs délais au Syane, une copie de la délibération approuvant l'opération.

Les services du Syndicat restent à votre écoute pour tout renseignement complémentaire éventuel que vous souhaiteriez obtenir. Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Restez cordialement à au plaisir de se rencontrer*

**Joël BAUD-GRASSET**  
Président du Syane



**Syane**  
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE

